



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt-neuvième session

9-13 novembre 2020

**Évaluation de la Stratégie de la FAO relative aux partenariats
avec les organisations de la société civile**

Réponse de la Direction

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Marcela Villarreal
Directrice

Partenariats et collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU)

Tél.: +39 06570 52346

Courriel: PSU-Director@fao.org

Les documents relatifs à la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

1. La Direction accueille avec satisfaction l'Évaluation de la Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec les organisations de la société civile (la Stratégie). En particulier, elle se réjouit de constater que l'évaluation confirme que la Stratégie sert de cadre général aux relations qu'entretient la FAO avec la société civile dans les grands domaines de la sécurité alimentaire et du développement du secteur agricole, en encourageant la collaboration autour de valeurs communes et en favorisant la mise en place de partenariats axés sur la demande, selon des principes d'égalité, de confiance, d'inclusion et de réciprocité des bénéficiaires. La Direction souscrit aux conclusions selon lesquelles, d'une part, la mise en œuvre de la Stratégie a grandement contribué à la participation d'organisations de la société civile (OSC) aux débats sur les politiques à l'échelle mondiale et aux activités de la FAO à tous les niveaux, aux consultations tenues aux niveaux régional et national, ainsi qu'aux mécanismes multipartites, et d'autre part, les partenariats au niveau décentralisé ont été aiguillés par les priorités des États Membres.
2. Malgré les importantes contributions à la mise en œuvre du programme de terrain qui ressortent de l'évaluation, la Direction marque son accord avec la conclusion selon laquelle les partenariats au niveau décentralisé doivent pouvoir être plus facilement reproduits et les résultats obtenus doivent être plus durables. En outre, elle admet qu'il est important de mieux intégrer les activités visant à établir des partenariats au sein des cadres de programmation par pays (CPP) et des plans de travail connexes, et qu'il est nécessaire de mener des travaux complémentaires avec les autres membres de la famille des Nations Unies par l'intermédiaire des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
3. De la même manière, la Direction reconnaît l'importance d'une participation plus systématique des OSC aux travaux techniques de la FAO. Il faudrait ainsi passer d'un engagement ad hoc/par projet à une approche plus programmatique dans le cadre de laquelle les OSC participeraient plus rigoureusement aux travaux techniques de l'Organisation.
4. La Direction accueille avec satisfaction la conclusion selon laquelle la mise en œuvre de la Stratégie a permis un renforcement considérable des capacités au sein des OSC. Il s'agit d'un avantage stratégique sur le long terme pour ces organisations qui, en plus de favoriser la participation active aux débats sur les politiques, contribuent grandement à la réalisation du programme relatif aux ODD, en particulier au principe *de ne laisser personne pour compte*.
5. La Direction salue le large processus de consultation engagé pour mener à bien l'évaluation. Il a permis de recueillir les opinions et les recommandations des membres du personnel de direction, des fonctionnaires et des partenaires issus d'OSC, notamment dans le cadre d'entretiens avec les bureaux régionaux et certains bureaux de pays qui ont abouti à des conclusions concrètes desquelles ont pu être tirées des informations détaillées émanant de l'échelon national.
6. La Direction aurait souhaité qu'une analyse coûts-avantages de la mise en œuvre de la Stratégie soit réalisée dans le cadre de l'évaluation, en particulier en ce qui a trait aux résultats obtenus au regard de la quantité de ressources disponibles. Elle aurait aussi aimé trouver dans l'évaluation des informations sur les ressources supplémentaires nécessaires pour donner suite aux recommandations car, étant donné leur portée et leur nature, ces dernières ne peuvent être pleinement mises en œuvre par l'équipe en place (un fonctionnaire de classe P-4 à temps partiel et un fonctionnaire de classe P-1).
7. La Direction aurait également souhaité que la collaboration fondamentale entre la FAO et les OSC dans les situations d'urgence, dans le secteur de la foresterie et dans d'autres secteurs pertinents, soit analysée.
8. Les quatre recommandations sont acceptées, et des informations concernant les mesures prévues pour y donner suite sont présentées dans le tableau ci-après. La Direction mettra en œuvre ces recommandations ainsi que les travaux à venir concernant les OSC en tenant compte de la nouvelle Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec le secteur privé et en tirant parti des possibilités créées par le Groupe de travail du système des Nations Unies sur les partenariats.

Tableau récapitulatif de la réponse de la Direction à l'évaluation de la Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec les organisations de la société civile

Recommandation issue de l'évaluation	Réponse de la Direction: Acceptée, Partiellement acceptée ou Rejetée	Plan de la Direction			Date
		Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet	Unités responsables	Échéance	Financement supplémentaire requis (Oui/Non)
Recommandation 1. La Stratégie devrait continuer de servir de cadre de partenariat entre la FAO et les organisations de la société civile dans les grands domaines de la sécurité alimentaire et du développement du secteur agricole, en encourageant la collaboration autour de valeurs communes et en favorisant la mise en place de partenariats axés sur la demande, selon des principes d'égalité, de confiance, d'inclusion et de réciprocité des bénéfices.	Acceptée	La responsabilité de la mise en œuvre de cette recommandation sera partagée entre la Division Partenariats et collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU), d'une part, et les divisions techniques et bureaux de pays, d'autre part.	PSU et divisions techniques/bureaux de pays		Non
i) Dans tous les domaines de travail technique, la Division Partenariats et collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU) devrait donner des orientations aux divisions techniques de la FAO pour qu'elles analysent les possibilités et les avantages mutuels que pourrait offrir la participation des OSC à leurs principaux axes de travail, en s'intéressant notamment aux partenariats qui mobiliseraient une combinaison appropriée de connaissances, de ressources et d'actifs en vue de la réalisation des objectifs de l'Organisation et du Programme 2030.		i) PSU prendra contact avec les divisions techniques afin de recenser les OSC ayant des connaissances et une expérience pertinentes au regard des activités prioritaires des divisions, afin d'examiner conjointement d'autres possibilités de partenariats.		i) application continue	
ii) Chaque pays de programme devrait entreprendre de recenser les acteurs non étatiques pertinents et d'analyser de quelle manière et dans quels domaines un partenariat axé sur la demande pourrait contribuer à atteindre les objectifs du nouveau Cadre de coopération des Nations Unies et des		ii) En collaboration avec les bureaux régionaux, PSU désignera des pays pilotes afin d'établir une participation d'ordre programmatique des OSC aux CPP. Une méthode de recensement des contributions des OSC aux ODD sera ainsi élaborée, ajustée et convertie en orientations qui aideront les bureaux de pays à mettre au		ii) fin 2021	

Recommandation issue de l'évaluation	Réponse de la Direction: Acceptée, Partiellement acceptée ou Rejetée	Plan de la Direction			Date
		Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet	Unités responsables	Échéance	Financement supplémentaire requis (Oui/Non)
cadres de programmation par pays (CPP). Comme indiqué dans la Stratégie, PSU devrait intensifier ses efforts pour aider les bureaux décentralisés à réaliser ces activités de recensement.		point leur propre recensement des contributions des OSC aux CPP et aux ODD.			
Recommandation 2. Dans le contexte du Programme 2030, la FAO devrait envisager d'élargir sa collaboration en constituant des réseaux et mécanismes de partenariats multipartites efficaces, dépassant le cadre des simples accords de partenariat bilatéraux.	Acceptée			Fin 2021	Non
i) La FAO devrait davantage s'ouvrir aux possibilités de partenariats qui se font de plus en plus nombreuses, en particulier dans l'optique de la mise en œuvre du Programme 2030 et du développement d'initiatives multipartites visant une participation inclusive et véritable de la société civile et d'autres acteurs au service des ODD.		i) PSU appuiera l'engagement de l'Organisation, notamment en s'attachant à promouvoir la participation plus systématique des OSC dans les travaux techniques. Pour ce faire, elle mettra à profit les enseignements tirés des expériences passées, en particulier sur la façon dont les OSC peuvent être sollicitées pour renforcer les débats sur les politiques et promouvoir la diversité des points de vue à l'appui des processus décisionnels, contribuant ainsi véritablement à la mise en œuvre des ODD. Les divisions techniques devraient définir une composante relative aux partenariats dans leurs plans et activités, de façon à renforcer leur niveau d'engagement et de responsabilité en la matière.			i) Non
ii) Les bureaux de pays de la FAO devraient évaluer les complémentarités et les synergies avec les travaux d'autres acteurs du développement dans les domaines prioritaires du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En s'appuyant sur les avantages comparatifs de la		ii) PSU renforcera les capacités des bureaux de pays de constituer et de maintenir des partenariats multipartites avec la participation des OSC partenaires (associations agricoles, par exemple) afin de promouvoir activement la participation des partenaires de la FAO au processus du Plan-cadre de coopération des			ii) Non

Recommandation issue de l'évaluation	Réponse de la Direction: Acceptée, Partiellement acceptée ou Rejetée	Plan de la Direction			Date
		Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet	Unités responsables	Échéance	Financement supplémentaire requis (Oui/Non)
FAO, les bureaux de pays peuvent choisir d'encadrer la constitution de partenariats multipartites entre les OSC, les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs du développement dans les domaines prioritaires du Plan-cadre, ou d'y participer.		Nations Unies pour le développement durable, notamment en collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes, de manière à ce que les OSC œuvrant dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture prennent part à la planification des Nations Unies au niveau national.			
Recommandation 3. La FAO devrait envisager et élaborer une approche cohérente pour mettre en place des accords de partenariat, rationaliser ses processus et revoir ses instruments de collaboration avec les OSC pour veiller à ce que les garanties soient adaptées au niveau et à l'étendue de la collaboration.	Acceptée				Non
i) À cet égard, l'Organisation pourrait exploiter les possibilités qui s'offrent à elle d'innover et de mettre à profit, tout en les transposant à plus grande échelle, les pratiques optimales et modèles déjà en place, qui pourraient contribuer à la création d'un portail officiel centralisé qui lui permettrait d'interagir avec les partenaires (potentiels).		i) PSU évalue différents portails existants au niveau des Nations Unies et étudie la meilleure solution pour les besoins de l'Organisation. PSU et le Bureau des urgences et de la résilience (OER) envisagent la possibilité de rejoindre le portail des partenaires de l'ONU (www.unpartnerportal.org) mis en place et géré par le Centre international de calcul (CIC) des Nations Unies. Il s'agit d'une plateforme en ligne permettant aux OSC de contacter les agences des Nations Unies à propos des possibilités de partenariats et de renforcer la collaboration entre les Nations Unies et leurs partenaires. Le portail facilite le processus de sélection des partenariats et simplifie les procédures des Nations Unies relatives aux partenariats avec des OSC.	i) PSU		i) Non

Recommandation issue de l'évaluation	Réponse de la Direction: Acceptée, Partiellement acceptée ou Rejetée	Plan de la Direction			Date
		Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet	Unités responsables	Échéance	Financement supplémentaire requis (Oui/Non)
		En outre, PSU recensera les meilleures pratiques et les innovations des OSC partenaires en vue d'un partage des connaissances avec les unités techniques et les bureaux décentralisés.			
ii) L'Unité des vérifications d'usage et de la recherche de prospects (PSDU) nouvellement créée devrait être organisée de manière appropriée, et être dotée des ressources nécessaires à la gestion des demandes potentielles et à l'exercice de son rôle de la manière la plus objective et efficace possible.		ii) PSDU a été intégrée à la division d'appui aux projets (PSS) nouvellement créée dans le souci d'éviter tout risque de conflit d'intérêts (Vérification de la gestion des partenariats avec des acteurs non étatiques, mars 2019, AUD0319). Au sein de cette nouvelle structure, elle bénéficiera de la supervision et des orientations d'un fonctionnaire de classe P-5 et d'un fonctionnaire de classe D-1. L'unité comprend assez de membres, à savoir un fonctionnaire de classe P-3, un fonctionnaire de classe P-2 et des membres du personnel hors fonctionnaires.	ii) PSS		ii) Non
iii) La FAO pourrait réfléchir aux situations dans lesquelles un protocole d'accord et le simple recours au cadre de responsabilité associé pourraient être considérés comme suffisants pour atteindre les objectifs de l'Organisation, sans nécessiter la mise en place de mécanismes de partenariats supplémentaires ou différents, tels que ceux qui sont prévus au titre de la Modalité de mise en œuvre des partenariats opérationnels.		iii) PSU recensera une série de partenariats existants fondés sur des protocoles d'accord afin de mettre en évidence, du point de vue des partenariats, les principales difficultés engendrées par ce mécanisme. PSU systématisera et analysera ces informations et décidera si des ajustements ou de nouveaux instruments sont nécessaires pour veiller à ce que les garanties correspondent au niveau et à l'étendue de chaque collaboration. La FAO note que les protocoles d'accord ne sont pas des outils de partenariat, mais davantage des instruments d'achat qui compliquent souvent le recours aux instruments habituellement utilisés à des fins de partenariat.	iii) PSU		iii) Non

Recommandation issue de l'évaluation	Réponse de la Direction: Acceptée, Partiellement acceptée ou Rejetée	Plan de la Direction			Date
		Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet	Unités responsables	Échéance	Financement supplémentaire requis (Oui/Non)
<p>Recommandation 4. La FAO devrait mieux évaluer la valeur et l'impact des partenariats actuels et passés et, à la lumière des pratiques optimales recensées et des enseignements tirés, élaborer des orientations actualisées sur l'établissement d'approches coopératives et d'initiatives de partenariats efficaces, en veillant à mettre à jour au besoin les modalités de mise en œuvre de la Stratégie.</p>	Acceptée	<p>Conformément à la recommandation figurant dans le rapport de vérification AUD0319, PSU poursuit ses efforts visant à renforcer son système de suivi et à évaluer de manière efficace les incidences, avantages et défis des partenariats.</p> <p>S'agissant de la base de données relative aux partenariats, PSU fera en sorte qu'elle gagne en visibilité et que les directions des unités techniques soient davantage au fait de la façon d'y accéder et de la consulter, ainsi que de l'importance de veiller à son actualisation régulière.</p> <p>Le suivi annuel des partenariats sera renforcé en tant qu'outil de mesure de l'efficacité des partenariats. Des mesures d'assurance qualité et de suivi seront prises par les agents de contact chargés du suivi afin de garantir l'exhaustivité de l'enquête et la collecte en temps utile des données relatives aux progrès accomplis. Les données recueillies seront incluses dans les rapports présentés régulièrement à la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme de la FAO et dans les autres mécanismes de compte rendu.</p> <p>En outre, PSU exploitera les enseignements tirés et les pratiques optimales pouvant servir à élaborer des documents d'orientation et des produits axés sur les connaissances à l'appui d'une collaboration efficace.</p>	PSU	Fin 2021	
<p>i) Conformément aux modalités proposées initialement pour la mise en œuvre de la Stratégie, PSU devrait considérablement renforcer son système de suivi des partenariats, veiller à actualiser sa base de données des partenariats en temps voulu et mettre au point des outils pour mesurer l'efficacité des partenariats.</p>	i) Oui				
<p>ii) Outre le renforcement du système de suivi auquel elle devrait s'atteler, PSU devrait évaluer l'impact et les avantages des partenariats ainsi que les difficultés rencontrées à des fins de responsabilisation et d'apprentissage. Elle devrait faire figurer les informations ainsi recueillies dans les documents d'orientation et produits axés sur les connaissances, dans les rapports établis régulièrement à l'intention du Comité du Programme de la FAO ainsi que dans les autres mécanismes de communication de l'information, tels que le rapport sur l'exécution du programme, les examens à mi-parcours et les rapports <i>Ressources, Partenariats – Impact</i>.</p>	ii) Non				